

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 37 Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement 2			
Code	PEGR2B37FR	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Erwin DEL COL</b> (erwin.del.col@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Isabelle AVET</b> (isabelle.avet@helha.be) HELHa Loverval <b>Yvan SCOYS</b> (yvan.scoys@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'objectif de cette UE est de permettre à l'étudiant de mobiliser différents outils multimédias au service de sa formation et de sa pratique professionnelle.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
- 4.2 Participer à des groupes ou des réseaux de recherche pour enrichir sa pratique traditionnelle
  - 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
  - 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'UE, l'étudiant devra faire preuve de connaissances mobilisables dans l'utilisation des multimédias dont les technologies nouvelles au service de l'apprentissage.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR2B37FRA	Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	15 h / 1 C
-------------	---	------------

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **4. Modalités d'évaluation**

Les 10 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR2B37FRA	Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement	10
-------------	---	----

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

##### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Utilisation de l'ordinateur et apport des médias et des TIC en enseignement			
Code	22_PEGR2B37FRA	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	15 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	<b>Isabelle AVET</b> (isabelle.avet@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

L'éducation aux médias a pour finalité de rendre chaque citoyen actif, autonome et critique envers tout document ou dispositif médiatique dont il est destinataire ou usager.

Le cours vise à familiariser l'étudiant à utiliser l'ordinateur et autres outils numériques de communication dans le cadre de son activité professionnelle.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

- Maîtriser l'utilisation courante d'un environnement multimédia adapté au contexte scolaire, caméra, appareil photo et ordinateur.
- Maîtriser les principales fonctionnalités d'un logiciel de montage vidéo.

Concevoir une capsule vidéo pédagogique.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Utilisation adaptée au contexte scolaire d'un ordinateur, de ses périphériques et d'équipements multimédias complémentaires.
- Réalisation de productions numériques.

### Démarches d'apprentissage

Les étudiants vivront des activités dans le but d'acquérir les principes de base utiles à la réalisation d'une courte séquence vidéo. Ils disposeront d'un ensemble de ressources complémentaires permettant la création d'une capsule vidéo pédagogique efficace.

### Dispositifs d'aide à la réussite

Feedback individuel.

Remédiation individuelle ou en groupes.

### Sources et références

Néant

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports numériques sont disponibles sur la plateforme Moodle.

Notes de cours complétées par une prise de notes personnelles.

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

**Néant**

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Trv	100	Trv	100

Trv = Travaux

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

### **Dispositions complémentaires**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).